

Accès aux examens professionnels et concours internes ITRF 2018

	Grades Corps	Conditions ancienneté	Admissibilité		Admission*			
			Épreuve	Coeff.	Épreuve	Durée	Coeff.	
CAT. A	Ex. pro. IGR Hors cl.	<p style="text-align: center;"><u>Avancement</u></p> <p>► IGR 1^{er} cl. : 8 ans de services comme IGR</p> <p>► IGR 2^e cl. : 8 ans de services dans ce grade + être au moins au 7^e échelon</p>	<p>Étude de dossier :</p> <p>► CV, organigrammes structurel et fonctionnel visés par le supérieur hiérarchique, état des services publics et privés et une note descriptive de l'activité pro. en tant qu'IGR</p>		Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 10 min.)		
	Concours	IGR	7 ans de services publics en cat. A et être sur un emploi de catégorie A au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	<p>Étude de dossier :</p> <p>► l'état des services publics et privés, les formations, titres et diplômes et s'il y a lieu exposé des travaux</p> <p>► un rapport d'activité établi par le candidat et les organigrammes fonctionnel et structurel visés par le responsable du service</p>	2	Audition par le jury	45 min. débutant par un exposé du candidat (max 10 min.)	4
		IGE	5 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours		2	Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4
		ASI	4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours		2	Audition par le jury	30 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4
CAT. B	Ex. pro.	TCH Cl. except.	<p style="text-align: center;"><u>Avancement</u></p> <p>► TCH cl. sup. être depuis 1 an au moins, au 5^e échelon + au moins 3 ans de services publics dans un corps cadre d'emploi ou emploi de cat. B ou de même niveau</p>	<p>Étude de dossier :</p> <p>► CV, organigrammes structurel et fonctionnel visés par le supérieur hiérarchique, état des services publics et privés et une note descriptive de l'activité pro. en tant que TCH</p>		Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	
		TCH Cl. sup.	<p style="text-align: center;"><u>Avancement</u></p> <p>► TCH cl. normale être au moins au 4^e échelon + au moins 3 ans de services publics au moins dans un corps cadre d'emploi ou emploi de cat. B ou de même niveau</p> <p style="text-align: center;"><u>Recrutement</u></p> <p>► ATRF + au moins 11 ans de services publics</p>	<p>Étude de dossier :</p> <p>► CV et état des services publics et privés</p>		Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	
	Concours	TCH (CN & CS)	4 ans de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	<p>Étude de dossier :</p> <p>► l'état des services publics et privés, les formations, titres et diplômes et s'il y a lieu exposé des travaux</p> <p>► un rapport d'activité établi par le candidat et les organigrammes fonctionnel et structurel visés par le responsable du service</p>	2	Audition par le jury	25 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4
CAT. C	Ex. pro.	ATRF P2	<p style="text-align: center;"><u>Avancement</u></p> <p>ATRF être au moins au 4^e échelon + au moins 3 ans de services effectifs dans le grade</p>	<p>Étude de dossier :</p> <p>► CV et état des services publics et privés</p>		Audition par le jury	20 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	
	Concours	ATRF P2	1 an de services publics au 1 ^{er} janvier de l'année du concours	<p>Étude de dossier :</p> <p>► l'état des services publics et privés, le descriptif des formations et le cas échéant les titres et diplômes</p>	2	Audition par le jury	20 min. débutant par un exposé du candidat (max 5 min.)	4

* une note inférieure à 5/20 est éliminatoire

Accès aux concours externes ITRF 2018

	Corps	Diplômes demandés	Admissibilité			Admission*		
			Épreuve	Durée	Coeff.	Épreuve	Durée	Coeff.
CAT. A	IGR	Doctorat ou certains diplômes d'ingénieur ou demande d'équivalence possible au titre du diplôme ou de la qualification professionnelle	Étude de dossier devant contenir les titres et diplômes et lorsqu'il y a lieu un exposé des travaux, un état des services publics et privés ainsi qu'un descriptif des formations suivies. De plus, le candidat doit faire figurer dans le dossier un rapport d'activité dactylographié de deux pages au maximum et le cas échéant, un organigramme fonctionnel de la structure qui l'emploie ou qui l'a employé		4	Entretien avec le jury d'admission. Le jury doit disposer d'un CV et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions	Audition de 45 min. commençant par un exposé du candidat de 10 minutes maximum	5
	IGE	Être titulaire d'un diplôme de niveau II ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification professionnelle uniquement					4	
	ASI	Être titulaire d'un diplôme de niveau III ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification professionnelle uniquement		Rédaction, à partir d'un dossier technique constitué par le jury d'admissibilité sur un sujet relevant de l'emploi type correspondant à l'emploi à pourvoir ou épreuve de traitement de questions et résolution de cas pratiques	3 h	4	Entretien avec le jury d'admission. Le jury doit disposer d'un CV et d'une lettre de motivation conforme au modèle disponible sur le site Internet dédié aux inscriptions + possibilité travail pratique en présence du jury	Audition de 30 min. commençant par un exposé du candidat de 5 minutes maximum + 1h 30 minutes maximum si travail pratique
CAT. B	TCH (CN & CS)	► CN : être titulaire d'un diplôme de niveau IV ► CS : être titulaire d'un diplôme de niveau III ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification pro. uniquement	Épreuve écrite permettant de vérifier les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé	3 h	3	► Épreuve professionnelle (travail pratique) ► Entretien avec le jury d'admission	► 3 h maximum ► Audition de 25 min. commençant par un exposé du candidat de 5 min. maximum	4 3
CAT. C	ATRF P2	Être titulaire d'un diplôme classé niveau V ou demande d'équivalence possible au titre de la qualification professionnelle uniquement	Épreuve écrite permettant de vérifier les connaissances requises pour l'exercice de l'emploi postulé	2 h	3	► Épreuve professionnelle (travail pratique) ► Entretien avec le jury d'admission	► 2 h maximum ► Audition de 20 min. commençant par un exposé du candidat de 5 min. maximum	4 3

* une note inférieure à 5/20 est éliminatoire